

Question relative aux masters

Par **Nanoudi**, le **11/01/2018** à **12:19**

Bonjour je suis en 3eme année de licence en droit privé et j'aimerais me spécialiser en droit des affaires et plus précisément en fiscalité. Pour ce faire je voudrais si le master droit des affaires et fiscalité est pareil que le master droit et fiscalité de l'entreprise.
Merci!

Par **youpila**, le **11/01/2018** à **23:27**

Bonsoir, il s'agit normalement de la même chose (les dénominations peuvent varier selon les facs).

Si vous visez un M2 orienté fiscalité, un M1 droit des affaires est tout à fait approprié.

j'ai fait un master 2 de droit fiscal, si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Par **Xdrv**, le **12/01/2018** à **00:15**

Bonjour,

Merci Youpila pour votre réponse.

Personnellement je suis en M1 Droit des affaires et dans mon université le M2 Droit des affaires et fiscalité correspond au DJCE donc approprié pour le droit fiscal mais très sélectif. A voir ce qu'il en est pour les autres universités

Par **Nanoudi**, le **12/01/2018** à **19:10**

Merci pour vos reponses

En fait je voudrais exercer dans le domaine du notariat mais je ne veux pas non plus faire un master en droit notarial pour ne pas restreindre mes options. Dites moi si faire un master en droit des affaires et fiscalité est une bonne idée.

Par **youpila**, le **12/01/2018** à **20:13**

Je pense qu'il vaut mieux que vous vous orientez vers ce que vous aimez en fonction du métier que vous voulez exercer (sans faire des calculs compliqués).

Si vous souhaitez faire du notariat, faites un M1 notariat et si vos résultats ne vous permettent pas d'entrer en M2 Notariat, vous aurez toujours la possibilité de poursuivre en M2 Droit/gestion du patrimoine, immobilier, droit des contrats et pourquoi pas fiscal (si vous choisissez toutes les options relatifs à la matière)

Si vous souhaitez faire du droit des sociétés, du droit commercial et dans une moindre mesure du droit fiscal et du droit social partez en M1 droit des affaires. Vous pourrez candidater dans des masters tournant autour de ces matières.

A vous de voir en fonction de votre projet professionnel.

Par **pimprenelle**, le **13/01/2018** à **09:45**

Bonjour Nanoudi,

Je suis actuellement en M2 notariat et deux de mes camarades de promo ont un M2 droit des affaires et ont fait un DJCE avant le M2 de notariat.

Je n'avais jamais pensé que combiner les deux pourrait être une excellente idée mais il s'avère que les universités lors de la sélection en M2 notariat et ensuite les professionnels lors de la recherche du stage trouvent extrêmement intéressant ce double profil (surtout dans les pôles "droit patrimonial" des études notariales).

Je ne pense pas que le DJCE ou un M2 droit des affaires seul permette d'exercer dans le notariat (à corriger si je me trompe) car ils n'ont pas du tout de notions de droit de l'immobilier ou de droit patrimonial de la famille.